



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
**SEANCE DU 13 AVRIL 2018 - 18h00**

**Délibération N°2018/038**

**Date de convocation : 05 avril 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 74**

**L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Troisvilles, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

### **Etaient présents (51 titulaires - 5 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT
Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK
Odile SAUTIERE (S)	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)
Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Charles BLANGIS	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Michael LANGRAND (S)	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

### **Membres excusés (3) :**

Gérard TAISNE, Pascal COQUELLE, Didier BLEUSE

### **Membres absents (10) :**

Virginie LE BERRIGAUD, Jean-Pierre THIEULEUX, Marie-Lise MARLIOT, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX

### **Membres ayant donné procuration (10) :**

Vincent WAXIN à Denise LESAGE, Brigitte ROLAND-BEC à Christian PECQUEUX, Alban BAJODEK à Denis COLLIN, Didier BONIFACE à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Alain RIQUET, Bernard POULAIN à Martine THUILLEZ, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Francis STOCLET à Agnès BERANGER, Isabelle PIERARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Monsieur Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2018/038 – Objet : Réponse conjointe de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et de la Communauté de Communes du Pays de Solesmois à l'appel à manifestation d'intérêt sur le tourisme lancé par la Région des Hauts-de-France**

Considérant la nécessité de renforcer et de structurer les filières de la politique touristique de l'arrondissement de Cambrai, les intercommunalités de Cambrai, du Caudrésis-Catésis et du Pays Solesmois ont validé fin 2017 l'ambition de développer une stratégie partagée de la destination touristique du Cambrésis coordonnée par l'Office du Tourisme du Cambrésis. Celle-ci, par une mise en convergence des actions des collectivités, vise à faire du tourisme un véritable levier de développement économique et vecteur d'attractivité. Les dynamiques et organisations territoriales nécessitent ainsi d'être adaptées afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des visiteurs, et d'être complétées d'un marketing territorial capable de renforcer l'attractivité et le rayonnement touristique.

Le Conseil Régional a lancé un appel à manifestation d'intérêt relatif au déploiement de contrat de rayonnement touristique prioritairement axé sur le marketing territorial. Afin de se positionner, les acteurs du Cambrésis ont constitué un groupe de travail (EPCI et Office du tourisme) pour construire une candidature commune. La candidature doit exprimer l'ambition recherchée en matière de compétitivité touristique et de différenciation de son positionnement afin d'accroître sa lisibilité, sa visibilité et son attractivité globale.

L'aide de la Région apportera un support méthodologique, technique et financier (apporté à parité avec le porteur du projet - dans la limite de 100 000 euros) et pourra faire levier sur les financements locaux et favoriser la mobilisation d'autres partenaires institutionnels (Caisse des Dépôts, Union Européenne) et privés dans la mise en œuvre du programme. Il est précisé que lors de la sélection des candidatures, la Région sera attentive à la construction d'un espace de rayonnement clair et défini, dimensionné et organisé à la hauteur et en correspondance au projet territorial, à la cohérence du projet avec les documents locaux (SCOT, SRADDET...), au développement d'expériences emblématiques et innovantes, à vivre en adéquation avec les visions et attentes des visiteurs et enfin, à la dimension économique et ses impacts en matière d'emploi.

Suite aux différents échanges et au regard des composantes du Cambrésis, la valorisation des sous-sols a été retenue comme thématique de référence à cette future destination. En effet, éléments variés, dispersés sur l'ensemble des trois territoires communautaires mais souvent méconnus du public, ils constituent un patrimoine unique et démarquant, prenant la forme de souterrains-refuges, de carrières, de vestiges de fortifications, d'ouvrages civils, de vestiges des guerres, de caves, d'aqueducs ou encore des vestiges du patrimoine industriel.

En préfigurant le futur espace de rayonnement touristique, la candidature du Cambrésis portera ainsi sur une mission pré-opérationnelle, comportant :

- Un recensement complet et détaillé, traduit cartographiquement, des éléments patrimoniaux liés à la thématique des sous-sols, permettant de distinguer les sites prioritaires et secondaires ;
- Une analyse juridique de chaque site, portant sur les réglementations en vigueur et la domanialité,

- Une étude de marketing territorial, menée à l'échelle du Cambrésis,
- Une étude technique des sites identifiés préalablement (définition au stade de l'avant-projet), avec, a minima, un site par territoire intercommunal.

Enfin, mené à l'échelle de l'arrondissement de Cambrai et fort de la présence d'un office du tourisme qui coordonne depuis plusieurs années les actions touristiques et assure l'interface entre les sphères privées et publiques, il est proposé de confier à l'Office du Tourisme du Cambrésis le portage du projet.

Vu les délibérations de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis du 5 octobre 2017, de la Communauté d'Agglomération de Cambrai du 28 septembre 2017 et de la Communauté de Communes du Pays Solesmois du 8 novembre 2017 décidant de candidater conjointement à l'appel à manifestation d'intérêt pour créer des Espaces de Rayonnement Touristique contribuant à l'Attractivité de la Région des Hauts-de-France,

Il vous est demandé, au vu de ce qui précède :

- de valider le dossier de candidature conjoint avec la communauté d'agglomération de Cambrai et la communauté de communes du Pays Solesmois et son dépôt
- de valider le portage du projet relatif à la structuration de la filière sur les sous-sols (étude sur le recensement/les modalités techniques et juridiques/ la mission marketing en découlant sur les principaux sites) par l'Office du Tourisme du Cambrésis ;
- d'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 19 avril 2018 et de la publication  
Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 19 avril 2018  
Le 19 avril 2018

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*

